

Composante ou service d'affectation¹ :

N° du poste¹ :

Année universitaire 202-- / 202--

Dossier de candidature à un emploi de Lecteur ou de Maître de langue étrangère en :
anglais espagnol allemand portugais italien autre

- candidature à titre personnel
 candidature au titre d'un programme bilatéral d'échanges

Etat civil

Madame Monsieur

Nom de famille : Nom d'usage :

Prénom(s) :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité actuelle (*current nationality*) : Nationalité d'origine (*birth nationality*) :

Important :

Nom et prénom du père :

Nom de jeune fille et prénom de la mère :

Adresse

Adresse dans le pays d'origine :

.....

Courriel :

Adresse prévue en France (*Address in France, if known*) :

.....

Courriel :

**Je soussigné(e).....certifie sur l'honneur l'exactitude des informations
données dans ce dossier et des pièces transmises,**

Je certifie sur l'honneur (cochez une seule case) :

- n'avoir jamais exercé des fonctions de lecteur ou maître de langue étrangère
 avoir déjà exercé les fonctions de lecteur ou maître de langue étrangère
→ dans l'affirmative, joindre la copie des contrats de travail.

Fait à , le

Signature

¹ Information renseignée par la composante
Service Recrutement et Mobilité - PDC/DRH
Courriel : recrutement-enseignant.drh@uca.fr

Attestation d'exercice des fonctions de Lecteur ou Maître de Langue en France

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), **Prénom**

NOM

Atteste avoir connaissance du fait « qu'un(e) enseignant(e) étranger(ère) recruté(e) comme lecteur ou maître de langues ne peut exercer plus de 6 ans en France ».

Certifie sur l'honneur ²:

- n'avoir jamais exercé des fonctions de Lecteur ou Maître de Langue
- avoir exercé des fonctions de Lecteur ou Maître de Langue (copie des contrats à joindre, autres que d'éventuels contrats d'embauche avec l'Université Clermont Auvergne)

Académie	Etablissement	Période du ----- au -----	A préciser : Lecteur ou Maître de Langue

Date et signature du (de la) candidat(e)

² Rayer la mention inutile

Liste des pièces à fournir

Tous les documents administratifs rédigés en langue étrangère doivent être accompagnés d'une traduction assermentée en langue française, y compris pour les diplômes, ou bien traduits par vos soins en attestant sur l'honneur que la traduction est conforme à l'original.

- Lettre de motivation en français
- Curriculum vitae détaillé
- Attestation d'exercice des fonctions complétée (page 2 du dossier)
- Photocopie de votre passeport ou de votre carte d'identité en cours de validité
- Photocopie de votre visa et/ou de votre titre de séjour en cours de validité
- Photocopie du diplôme le plus élevé (tout diplôme étranger doit être traduit en langue française)
 - lecteur : justificatif d'une année d'études accomplie avec succès après l'obtention d'un titre ou d'un diplôme français ou étranger d'un niveau équivalent à celui du diplôme national de licence (bac+4).
 - maître de langue : justificatif d'un titre ou d'un diplôme français ou étranger d'un niveau équivalent à celui du diplôme national de master (bac +5).

Votre dossier de recrutement accompagné des pièces demandées devra parvenir au pôle recrutement mobilité par voie électronique, au plus tard à la date limite indiquée sur l'offre d'emploi concernée par la candidature, à l'adresse courriel suivante : recrutement-enseignant.drh@uca.fr

Modalités de recrutement

Le recrutement de lecteurs de langue étrangère et de maîtres de langue étrangère

[Décret n° 87-754 du 14 septembre 1987 modifié](#)

Les conditions de recrutement :

La langue étrangère au titre de laquelle les candidats se présentent doit être leur langue maternelle ou une autre langue qu'ils pratiquent à l'égal de leur langue maternelle.

Les candidats aux fonctions de :

- lecteur de langue étrangère doivent justifier d'une année d'études accomplie avec succès après l'obtention d'un titre ou d'un diplôme français ou étranger d'un niveau équivalent à celui du diplôme national de licence.
- maître de langue étrangère doivent justifier d'un titre ou d'un diplôme français ou étranger d'un niveau équivalent à celui équivalent à celui du diplôme national de master.

Durée de recrutement :

- recrutement à titre personnel : un an (renouvelée une fois pour la même période, à titre exceptionnel),
- recrutement dans le cadre d'un programme bilatéral d'échanges : la durée des fonctions est fixée lors du recrutement. Elle peut être d'un an, de deux ans ou de trois ans (renouvelable une fois pour une même période).

Obligations de service :

- les lecteurs de langue assurent un service annuel en présence des étudiants de 300 h de travaux pratiques. Leur service peut comporter des travaux dirigés sans que leur nombre d'heures annuelles de travaux dirigés puisse être supérieur à 100.
- les maîtres de langue assurent un service annuel en présence des étudiants de 288 h de travaux pratiques ou 192 h de travaux dirigés ou toute combinaison équivalente. Leur service annuel peut comporter à titre exceptionnel des cours si les besoins du service le justifient.

Les maîtres de langue étrangère assurent également les tâches liées à leur activité d'enseignement et participent notamment au contrôle des connaissances et aux examens. L'exécution de ces tâches ne donne lieu ni à une rémunération supplémentaire ni à une réduction des obligations de service fixées à l'alinéa précédent.

Rémunération (en référence à l'arrêté du 30 octobre 1987 modifié) :

Les lecteurs de langue étrangère sont rémunérés par référence à l'indice brut 340 (indice majoré 321) soit 1 750,86 € brut mensuel.

Les maîtres de langue étrangère sont rémunérés par référence à l'indice brut 482 (indice majoré 417) soit 2 022,46 € brut mensuel.